

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 4 octobre 2010, à 19h30, présidée par la Mairesse, Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Jean-Claude Daoust	M.
Mme Sylvie Viau	M. Ronald Massey

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charest est absent.

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2010-10-04-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Lucie Tremblay demande l'ajout à 10. Résolutions « Travaux pluies abondantes ».

2010-10-04-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Prière
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Dérogation mineure 001-2010
6. Adoption des minutes du 7 septembre 2010
7. Adoption des minutes du 13 septembre 2010
8. Lecture et approbation des comptes
9. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie – Infraction
10. Résolution
 - Soumissions privées pour cueillette des vidanges
 - Adoption calendrier des séances ordinaires du conseil année 2011
 - Coalition québécoise pour le contrôle du tabac : Demande d'appui
 - Système de paie – Modifications CSST 499\$
 - Appui et contribution financière pour une demande de subv. Dans le cadre du prog. PCPC pour l'élaboration du plan particulier d'intervention pour le Mont Hereford
 - Modification au règlement no 202
 - Modification Entente Borne sèche
 - Offre de service – Préparation d'une politique de gestion contractuelle
 - Mandat de vérification externe des états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010
 - Travaux pluies abondantes
11. Demande de don et d'aide financière
12. Usine d'épuration
13. Aqueduc
14. États financiers mensuels au 30 septembre 2010
15. Adoption du rapport de correspondance
16. Régie de protection incendie
 - Adoption du budget 2010
17. Régie des déchets solides
18. Divers
 - Résolution Municipalité d'East Hereford « Partage des sommes perçues – Imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et sablières
 - Consultation pour le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) – 2 nov. 2010 à Sherbrooke
19. Varia

M
S
no de résolution
ou annotation
Adopté.

2010-10-04-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2010-10-04-04: DÉROGATION MINEURE 001-2010

Les propriétaires demandent une dérogation mineure qui permettrait de régulariser la situation suivante à cette adresse, 1328 route 141, lot 23-7, rang 01, cadastre de Hereford :

L'empiètement de 19,75 mètres dans la marge de recul avant pour le bâtiment principal.

Une dérogation mineure accordé en 2000 permettait un empiètement de plus ou moins 7 pieds (2.13 mètres) dans la marge avant. Toutefois, la marge de recul observée diffère de ce qui avait été autorisée.

L'article 7.10 du règlement de zonage **Norme d'implantation le long des routes 141, 251 et du chemin du neuvième Rang**, stipule que :

« Nonobstant les marges de recul prévues par zone, le long des routes 141, 251 et du chemin de Neuvième Rang, dans les zones situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, les constructions devront respecter une marge de recul de 22,86 mètres entre la façade et l'emprise de la route [...] »

Le préjudice causé au requérant est le suivant :

Le dépassement dans la cour avant rend le bâtiment non conforme et empêche la vente de la propriété. De plus, la superficie limitée du terrain et la proximité du lac Wallace rend impossible tout travaux permettant de rendre la situation conforme au règlement de zonage.

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit:

ATTENDU QU' une dérogation mineure avait été accordée en 2000 pour déplacer le bâtiment principal hors de la bande riveraine et permettre l'empiètement dans la marge avant;

ATTENDU QU' en 2000, pour cette zone, le règlement de zonage établissait la marge de recul avant à 7.5 mètres (24.6 pi);

ATTENDU QUE la dérogation mineure permettait un empiètement dans la marge avant de plus ou moins 7 pieds;

ATTENDU QUE la nouvelle localisation du bâtiment principal avait pour effet d'avantager la rive en la dégageant;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués tels que convenus et le bâtiment principal placé hors de la bande riveraine, soit à 10 mètres de la rive;

ATTENDU QUE le certificat de localisation réalisé par Daniel Parent, en date du 8 juin 2010, rapporte que l'empiètement dans la marge avant est différent de celui autorisé par la municipalité;

ATTENDU QU' il est impossible d'expliquer la divergence entre les mesures établies en 2000 et celles observées au certificat de localisation de 2010;

ATTENDU QU' en 2004, pour cette zone, des modifications aux règlements de zonage portaient la

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

marge de recul avant à 22.86 mètres (75 pi);

ATTENDU QUE la localisation actuelle du chalet ne semble pas porter préjudice aux immeubles voisins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité, tel que proposé par le comité consultatif d'urbanisme;

QUE : la présente demande de dérogation mineure soit accordée, à savoir permettre l'empiétement de 19,75 mètres dans la marge de recul avant pour le bâtiment principal situé sur le lot 23-7, rang 01, cadastre de Hereford .

Adopté.

2010-10-04-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité que les minutes du 7 septembre 2010 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2010-10-04-06: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité que les minutes du 13 septembre 2010 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2010-10-04-07: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité à été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 1985 à 2023 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (128 133.17\$) et le rapport de salaires versés (septembre 2010) en date du 4 octobre 2010.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2010-10-04-08: SOUMISSIONS – CUEILLETTE DES ORDURES ET DES COMPOSTABLES 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité;

De mettre ce dossier à l'étude jusqu'à une prochaine réunion du conseil.

Adopté.

2010-10-04-09: ADOPTION DU CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES DU

M
S
no de résolution
ou annotation

**CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HERMÉNÉGILDE POUR
L'ANNÉE 2011**

ATTENDU QUE suite à la sanction le 12 juin 2008 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives et matière municipale (L.Q., 2008, c. 18) la municipalité doit adopté un Calendrier des sessions ordinaires du conseil de la municipalité de St-Herménégilde avant le début de chaque année civile en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité;

D'adopter le Calendrier des sessions ordinaires du conseil de la municipalité de St-Herménégilde pour l'année 2011 tel que présenté.

Adopté.

**2010-10-04-10: ADHÉSION À LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU
TABAC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Massey et résolu à l'unanimité;

D'adhérer à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac en endossant la plate-forme de celle-ci.

Adopté.

**2010-10-04-11: SYSTÈME DE PAIE – MODIFICATIONS RELATIVES AU NOUVEAU
MODE DE PAIEMENT DE LA PRIME D'ASSURANCE DE LA CSST**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité;

D'accepter l'offre de modifications option CSST au montant de 499\$ plus les taxes applicables.

Adopté.

**2010-10-04-12: APPUI ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR UNE DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PCPC POUR
L'ÉLABORATION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION POUR LE
MONT HEREFORD**

Attendu que les municipalités d'East Hereford, de Saint-Herménégilde et de Saint-Venant-de-Paquette ont toutes trois un *Plan de sécurité civile* « tout risque » ;

Attendu que les « Plans » sont mis à jour assidûment annuellement ;

Attendu que les « Plans » prévoient leur bonification en fonction de l'évolution des risques sur le territoire des trois (3) municipalités ;

Attendu qu'il y présence de réseaux récréotouristiques sur le territoire des trois (3) municipalités sur le Mont Hereford, dont le réseau de piste cyclable hors route, l'organisme « Circuits Frontières » sur le territoire des trois municipalités ;

Attendu que ces infrastructures représentent un nouveau risque d'accident devant nécessiter des mesures visant à améliorer le niveau de préparation de l'organisme et des municipalités face à une situation d'urgence ;

Attendu que la compagnie d'assurance « Mutuelle des Municipalités du Québec » (MMQ) a procédé à la visite du réseau de sentiers « Circuits Frontières » et que cette visite a permis de mieux évaluer le risque que représentait ces infrastructures et de faire ressortir des pistes d'intervention pour améliorer

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S

no de résolution
ou annotation

la prévention et la gestion des risques liés à ce réseau de sentiers ;

Attendu que la MMQ recommande, entre autres, que les trois municipalités devraient tenir au moins une simulation d'urgence qui impliquerait la plupart des répondants identifiés au plan d'urgence ;

Attendu qu'à la lumière des recommandations et pistes d'intervention il semble avantageux de planifier un plan particulier d'intervention global pour tous les usagers du Mont Hereford ;

Attendu qu'il est possible de faire une demande de contribution financière dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC) ;

Attendu que parmi les dépenses admissibles du programme PCPC des « sommes versées à des experts-conseils qui fournissent, dans le cadre d'un projet du PCPC, des services qui ne pourraient pas être rendus par des fonctionnaires ou des administrateurs » ainsi qu'un « exercice simulant une situation d'urgence ».

Attendu que ce projet suscite l'intérêt des municipalités d'East Hereford, de Saint-Herménégilde et de Saint-Venant-de-Paquette, quant à la nécessité de produire un plan particulier d'intervention pour ce risque particulier ;

Attendu que le projet répond aux critères de sélection du programme PCPC par son caractère structurant, de l'aspect multimunicipalités, de sensibilisation à la sécurité civile et vise à combler un besoin de la communauté ;

Attendu que la municipalité d'East Hereford agit à titre de « gestionnaire » dudit réseau ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et appuyé à l'unanimité des conseillers ;

D'appuyer la municipalité d'East Hereford dans la demande de contribution financière PCPC ;

D'accorder le mandat de faire une demande de contribution financière PCPC à la municipalité d'East Hereford au nom de la municipalité de St-Herménégilde, ainsi que d'assurer la production des rapports d'étapes ;

De s'engager financièrement en participant à payer, avec la Municipalité d'East Hereford, la moitié des coûts prévus à la demande.

Adopté.

2010-10-04-13: MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 202

ATTENDU QUE le terme de remboursement décrété au règlement en titre est supérieur à la période de versement de la subvention, une résolution du conseil est requise pour le modifier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité;

QUE l'article 8 du règlement 202 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement.

Adopté.

2010-10-04-14 : ENTENTE - UTILISATION D'UN POINT D'EAU PRIVÉ POUR LA PROTECTION INCENDIE – RANG 9 COATICOOK

Dossier à l'étude.

2010-10-04-15 : OFFRE DE SERVICE – PRÉPARATION D'UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Cette offre est à l'étude.

2010-10-04-16: MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité;

D'accepter l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton pour mandat de vérification externe des états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 au montant de 7 250\$ tel que décrit dans l'offre du 28 septembre 2010.

Adopté.

2010-10-04-17: PLUIES ABONDANTES DU 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2010

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité;

D'autoriser des dépenses d'environ 10 000\$ pour la réparation des chemins suite aux pluies abondantes du 30 septembre 2010 et 1^{er} octobre 2010. Une demande d'aide financière a été acheminée au Ministère de la Sécurité publique. Ces dépenses seront financées à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2010-10-04-18: DONS

Aucun.

2010-10-04-19: USINE D'ÉPURATION

Il y a une problématique d'odeurs près de l'usine d'épuration. Le charbon sera remplacé et la cheminée sera allongée.

2010-10-04-20: EAU POTABLE

Aucune nouvelle information.

2010-10-04-21: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 30 septembre 2010.

2010-10-04-22: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que la correspondance reçue du 8 septembre 2010 au 4 octobre 2010 de même que le rapport de la secrétaire-trésorière soient déposés aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie ou en prendre connaissance.

Adopté.

2010-10-04-23: ACCEPTANT LE BUDGET 2011 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que les municipalités de Coaticook, Dixville, Sainte-Edwidge et Saint-Herménégilde ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de protection incendie ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres ;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2011 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le budget de l'année 2011 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook démontrant des revenus et des dépenses équilibrés de 348 000\$.

Adopté.

2010-10-04-24: RÉGIE DES DÉCHETS

Le budget est en développement pour adoption par les différentes municipalités en novembre 2010.

2010-10-04-25: DÉPÔT DE LA RÉOLUTION D'EAST HEREFORD – PARTAGE DES SOMMES PERCUES – IMPOSITION DE DROITS MUNICIPAUX AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES

La secrétaire-trésorière dépose la résolution « Partage des sommes perçues – Imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et sablières » de la municipalité d'East Hereford.

2010-10-04-26: DIVERS

Il y aura inscription de la directrice générale et la mairesse à la Consultation pour le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et de territoire (PRDIRT) le 2 nov. 2010.

La rencontre du conseil pour l'étude du budget 2011 aura lieu le 20 novembre 2010.

2010-10-04-27: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 23h.

Adopté.

Secrétaire-trésorière

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.